

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE 353  
Jeudi 26 septembre 2024**

**1. Points d'ordre général**

-Approbation des procès-verbaux de la consultation écrite n°350 du 25 au 28 juin 2024 et des séances n°347 du 23 mai 2024, n°349 du 20 juin 2024 et n°351 du 4 juillet 2024.

-Approbation du rapport annuel 2023 du CCLRF.

**2. Textes présentés pour avis**

**2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi**

*Sans objet*

**2.2. Autres projets de texte**

2.2.1) Supprimé

2.2.2) Projet d'arrêté fixant les seuils minimaux de garantie en responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurance, de réassurance et d'assurance à titre accessoire, prenant en compte la modification de la directive 2016/97 du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurances.

*Le projet fait suite à la publication du règlement délégué 2024/896 de la Commission portant modification de la directive 2016/97 du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 (Directive sur la distribution d'assurances) visant à réhausser les niveaux minimaux de couverture en responsabilité civile professionnelle et pour la capacité financière des intermédiaires d'assurance, de réassurance et d'assurance à titre accessoire, fondée sur les normes techniques de réglementation soumis à la Commission par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP, pour tenir compte de l'inflation).*